

(19)



(11)

**EP 2 526 789 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**28.11.2012 Bulletin 2012/48**

(51) Int Cl.:  
**A41D 1/04 (2006.01) A41D 29/00 (2006.01)**  
**A41D 27/28 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **12168626.5**

(22) Date de dépôt: **21.05.2012**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(71) Demandeur: **Inova**  
**06300 Nice (FR)**

(72) Inventeur: **Bouville, Thierry**  
**06300 NICE (FR)**

(74) Mandataire: **Decobert, Jean-Pascal**  
**Cabinet Hautier**  
**20, rue de la Liberté**  
**06000 Nice (FR)**

(30) Priorité: **26.05.2011 FR 1154614**

(54) **Veste pour cuisinier**

(57) L'invention a pour objet une veste de cuisinier comprenant une face avant (1) et un dos (2) caractérisée en ce que la face avant (1) comprend :  
- une portion centrale (3) en un tissu en chaîne et trame

à base de coton,  
- deux portions latérales (4a, 4b; 5a, 5b) situées de part et d'autre de la portion centrale (3) et chacune en une matière en mailles tricotées.

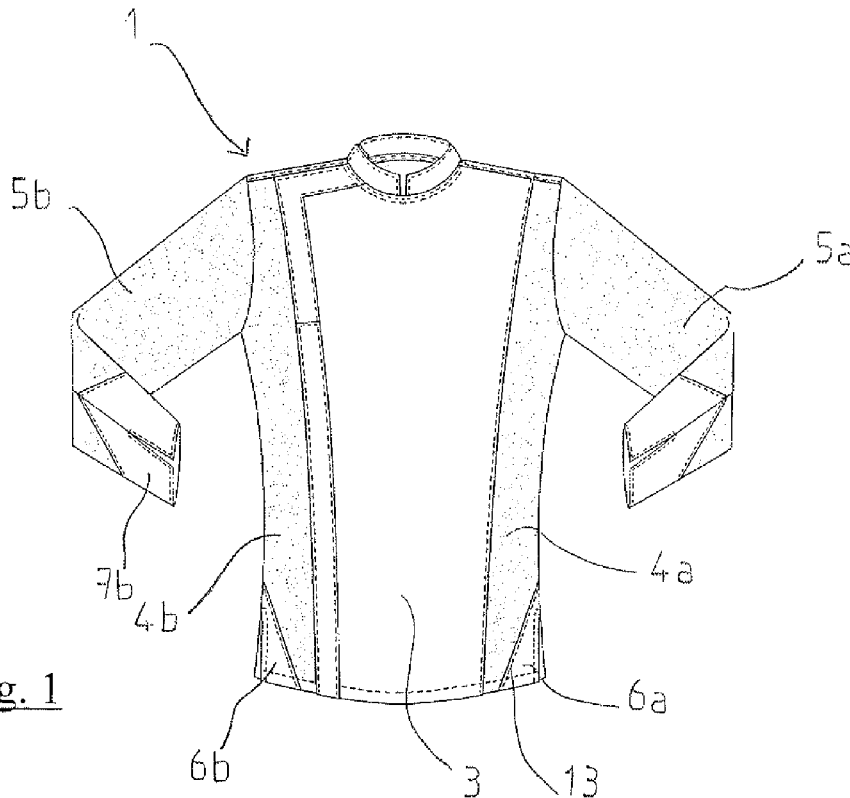


Fig. 1

**EP 2 526 789 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention est relative à une veste pour cuisinier.

**[0002]** Son application préférée concerne l'industrie textile pour la fabrication de vêtements destinés au personnel travaillant en cuisine dans le secteur de la restauration.

**[0003]** Dans ce dernier domaine, on connaît des vestes réalisées à partir de tissus à base de coton, ce dernier matériau étant employé pour ses propriétés de résistance à la chaleur.

**[0004]** Un inconvénient en est que les tissus à base de coton sont peu confortables et peuvent gêner le porteur de la veste lors de ses mouvements. Néanmoins, il est actuellement considéré que l'on ne peut s'affranchir de ces matériaux pour la face avant d'une veste de cuisinier car la résistance à la chaleur qu'ils procurent paraît jusqu'ici incontournable.

**[0005]** L'invention permet de résoudre tout ou partie des inconvénients des techniques actuelles.

**[0006]** Elle concerne en particulier une veste de cuisinier.

**[0007]** De façon avantageuse, cette veste est telle que la face avant comprend :

- une portion centrale en un tissu en chaîne et trame à base de coton,
- deux portions latérales situées de part et d'autre de la portion centrale et chacune en une matière en mailles tricotées.

**[0008]** Cette disposition permet de préserver une bonne protection à la chaleur et aux projections potentielles par la portion centrale en tissu à base de coton. Simultanément, l'emploi de matières tricotées autour de la partie centrale assure une bien meilleure élasticité que sur les vestes existantes.

**[0009]** Alors que l'état de la technique mène à penser que la face avant d'une veste est obligatoirement en coton tissé, l'invention propose une solution complexe alliant des portions en des matériaux qu'il est inhabituel de rencontrer en combinaison. Ainsi, l'emploi simultané de zones à mailles obtenues par tricotage et de zones tissées obtenues en particulier par tissage en chaîne et trame est en dehors des pratiques normales des fabricants de vestes de cuisinier.

**[0010]** Suivant une variante avantageuse, la matière tricotée est à mailles complexes comprenant du coton et au moins un polymère. D'autre part, il est préféré que la matière tricotée à mailles complexes soit configurée pour exposer le coton à la surface intérieure de la veste et pour exposer le polymère à la surface extérieure de la veste. De cette façon, le contact avec la peau est d'un grand confort et permet d'absorber l'humidité. Dans le même temps, le polymère exposé à l'extérieur dissipe l'humidité et la chaleur transférées.

**[0011]** D'autres caractéristiques optionnelles qui peu-

vent être mises en oeuvre de façon combinée ou alternative sont indiquées ci-après :

- la largeur de la portion centrale est comprise entre 30% et 60% de la largeur d'une partie de buste de la face avant.
- la portion centrale est centrée sur une ligne suivant la hauteur de la veste et la coupant en deux parties égales.
- les portions latérales sont formées au moins partiellement sur une partie de buste de la face avant, en dehors de la zone occupée par la portion centrale.
- la partie de buste de la face avant comporte deux portions de bordure de part et d'autre de la portion centrale et situées à l'extrémité inférieure de la veste.
- chaque portion de bordure est espacée de la portion centrale par une portion latérale.
- chaque portion de bordure présente un bord supérieur incliné relativement à une ligne suivant la hauteur de la veste.
- les portions latérales sont formées au moins partiellement sur la face avant de manches que comporte la veste.
- les portions latérales forment chacune un ensemble continu formé pour partie sur une partie de buste de la face avant et pour partie sur la face avant d'une manche.
- la zone de la face arrière de manche située en regard de la zone de chaque portion latérale formée au moins partiellement sur la face avant de manches est dans le même matériau que ladite zone de chaque portion latérale.
- chaque manche comporte un poignet en un tissu en chaîne et trame à base de coton.

**[0012]** D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit, et en regard des dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs et sur lesquels :

- la figure 1 montre un mode de réalisation préféré de la face avant d'une veste selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue illustrant un exemple de face arrière encore appelée dos.

**[0013]** La figure 1 présente un exemple de réalisation de la veste selon l'invention plus particulièrement vue de la face avant 1 de la veste.

**[0014]** La face avant 1 comporte avantageusement une partie de buste et deux manches qui peuvent être longues comme c'est le cas représenté, ou courtes suivant le mode d'application de la veste. Les manches sont rapportées sur la partie de buste de la veste de façon conventionnelle. De même la face avant 1 et la face arrière ou dos 2 sont assemblées de manière conventionnelle et un col 9 termine la veste en partie supérieure.

**[0015]** On a représenté en figure 1 une face avant 1

dotée d'une portion centrale 3 ici allant sensiblement en s'évasant depuis le bas de la veste vers le haut, en direction du col 9. Avantageusement, la largeur de la portion centrale 3 représente entre 30 et 60 % de la largeur de la partie de buste que comporte la face avant 1. La partie centrale ainsi constituée réserve une surface utile pour l'emploi d'autres matériaux pour constituer la face avant 1. Ainsi, dans le cas représenté, deux portions latérales 4a, 4b sont formées sur le buste chacune d'un côté de la portion centrale 3. Avantageusement, la surface occupée par les portions latérales 4a, 4b est complémentaire de la surface occupée par la portion centrale 3 sur la face avant 1, hormis dans le cas où des portions de bordures 6a, 6b sont formées tel qu'il sera indiqué plus loin.

**[0016]** Alors que la portion centrale 3 est avantagement constituée en une matière tissée à base de coton (on pourra en particulier utiliser le matériau commercialisé sous la marque Propital® par la société Cernay, plus généralement, toute matière tissée comportant au moins 35 % de coton fera avantagement l'affaire pour constituer la portion centrale 3). En ce qui concerne les portions latérales 4a, 4b, on utilisera préférentiellement le même matériau pour les constituer et plus préférentiellement une matière tricotée de sorte à constituer un matériau à mailles dont l'élasticité sera supérieure à celui utilisé pour la portion centrale 3. A titre d'exemple préféré, le matériau tricoté pourra être celui commercialisé sous la marque Cotton Club® par la société Man Made en France. D'une façon plus générale, le matériau tricoté comprend avantagement une matière première à base de coton (préférentiellement 100 % coton) et une matière première à base de fibre polymère (avantagement du polyester). Ces matériaux sont tricotés de sorte à constituer des mailles cueillies configurées pour exposer la partie coton sur la surface intérieure de la veste et la partie polymère sur la surface extérieure. De cette façon, le confort de contact avec la peau est optimisé ainsi que l'absorption d'humidité. Dans le même temps, la partie polyester en contact avec l'air ambiant assure une dissipation de l'humidité.

**[0017]** Avantagement, la partie de buste 1 ainsi constituée est sensiblement symétrique suivant un axe vertical (suivant la hauteur de la veste) passant par le milieu du col. L'ensemble est ainsi équilibré augmentant le confort d'utilisation.

**[0018]** Deux portions de bordure 6a, 6b également avantagement symétriques peuvent être formées en partie inférieure de la face avant 1 de la veste et sont notamment réalisées avec un matériau tissé à base de coton tels que ceux déjà envisagés pour la partie centrale 3. Ces portions de bordure 6a, 6b ont l'avantage de lester le bord inférieur de la veste en deçà des portions latérales 4a, 4b et constituent un renfort mécanique notamment pour la coopération avec un tablier ou une ceinture. Pour augmenter l'aisance de l'utilisateur, les portions de bordure 6a, 6b ont une forme avantagement triangulaire de sorte à disposer d'un bord supérieur 13 incliné s'étendant

depuis la couture verticale latérale joignant la face avant 1 et la face arrière 2 de la veste jusqu'à la bordure inférieure de la veste au niveau de la face avant 1, légèrement en amont de la portion centrale 3. Un léger espace est ainsi ménagé entre chaque portion de bordure 6a, 6b et la portion centrale 3, occupé par la portion latérale de buste 4a, 4b et assurant une grande capacité de déformation de la veste dans sa partie inférieure, le matériau tricoté utilisé pour les portions latérales 4a, 4b étant plus souple que la matière tissée à base de coton employé pour les portions de bordure 6a, 6b et la portion centrale 3.

**[0019]** Les portions latérales 4a, 4b ainsi décrites sur la face avant 1 au niveau du buste peuvent être remplacées ou complétées par des portions situées au niveau des manches et particulièrement les portions latérales de manches 5a, 5b également représentées en figure 1. Selon une possibilité, l'intégralité de la face avant des manches est réalisée pour constituer une portion latérale 5a, 5b. Cependant, il est avantageux de ménager, à l'extrémité inférieure de la manche, une zone de poignet 7a, 7b dans un matériau à base de coton et par exemple du type poignet mousquetaire. On pourra utiliser pour cette partie le même matériau que celui décrit précédemment pour la portion centrale 3. Ainsi, la partie de poignet 7a, 7b sert à lester l'ensemble de la manche sans pour autant s'étendre trop sur l'avant bras et assurer ainsi une grande souplesse de déformation de la manche et donc un grand confort d'utilisation. Les parties de poignet 7a, 7b en cette matière permettent aussi une protection des mains et/ou d'une partie des avant bras lors de manipulations. Protection à la chaleur et/ou aux projections.

**[0020]** La veste selon l'invention comporte avantagement à la fois des portions latérales 4a, 4b sur le buste et des portions latérales 5a, 5b sur les manches. Dans ce cas, il est avantageux que ces portions 5a, 5b et 4a, 4b s'étendent de façon continue pour former une seule surface simplement éventuellement assemblée par des coutures au niveau du haut des manches. Compte tenu des matériaux utilisés, l'utilisateur peut effectuer tout geste avec les bras sans être gêné contrairement à l'emploi de veste uniquement à base de coton. On peut par ailleurs de ce fait utiliser des vestes nettement moins amples que celles uniquement à base de coton dans la mesure où la déformation du matériau tricoté autorise à la fois de porter le vêtement près du corps et à la fois des mouvements de façon confortable et pratique.

**[0021]** Toujours à titre préféré, la face arrière des manches 11a, 11b telle que présentée en particulier en figure 2 est réalisée en utilisant la même matière que les portions latérales de manches 5a, 5b de sorte à constituer un ensemble homogène en terme de déformation et de confort.

**[0022]** En ce qui concerne la face arrière 2 au niveau du buste, elle comporte préférentiellement une zone principale de dos 8 avantagement en une matière de microfibre comme le matériau commercialisé sous la marque Dryclim® par la société Teide et constitué à 100 %

en polyester. Ce matériau a l'avantage de présenter une bonne aération. Toujours pour l'aération, deux zones périphériques de dos 12a, 12b sont avantageusement formées de manière symétrique de part et d'autre d'une portion de la zone principale de dos 8. En particulier, un matériau 100 % polyester du type de celui commercialisé sous la marque TRAU-TRANF® peut être employé pour cette partie. Plus généralement, tout matériau à base de mailles ajourées peut être utilisé à ce niveau et constitue un passage d'air d'aération dans le dos de l'utilisateur. En partie inférieure, la face arrière du buste présente dans le cas illustré une zone de base 10 avantageusement dans une matière à base de coton telle que celle précédemment évoquée pour la portion centrale 3. Avantageusement le matériau tissé utilisé pour cette partie et pour les autres parties en tissus à base de coton est réalisé avec la technique chaîne et trame

**[0023]** La veste ainsi constituée obéit à la foi aux exigences de résistance à la chaleur par la présence de portions adaptées en matériau tissé à base de coton. Dans le même temps, une grande capacité de déformation et d'adaptation à l'utilisateur est offerte par d'autres zones notamment au niveau des portions latérales 4a, 4b, 5a, 5b. Ces portions permettent d'ajuster la veste au plus proche du corps de l'utilisateur plutôt que d'avoir recourt à des vestes amples lesquelles d'une part ne permettent pas un contact continu avec la peau ce qui limite l'absorption de la transpiration et d'autre part présente des problèmes d'encombrement, le cuisinier risquant du fait de l'ampleur de la veste de s'accrocher par exemple sur un élément de cuisine.

**[0024]** L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation précédemment décrits mais s'étend à tous modes de réalisation conformes à son esprit.

## REFERENCES

### [0025]

1. face avant
2. face arrière
3. portion centrale
- 4a, 4b portion latérale de buste
- 5a, 5b portion latérale de manche
- 6a, 6b portion de bordure
- 7a, 7b poignet
8. zone principale de dos
9. col
10. zone de base
- 11 a, 11 b. face arrière de manche
- 12a, 12b. zone périphérique de dos
13. bord supérieur

### Revendications

1. Veste de cuisinier comprenant une face avant (1) et un dos **caractérisée en ce que** la face avant (1)

comprend :

- une portion centrale (3) en un tissu en chaîne et trame à base de coton,
  - deux portions latérales (4a, 4b ; 5a, 5b) situées de part et d'autre de la portion centrale (3) et chacune en une matière en mailles tricotées à mailles complexes comprenant du coton et au moins un polymère, la matière en mailles tricotées à mailles complexes étant configurée pour exposer le coton à la surface intérieure de la veste et pour exposer le polymère à la surface extérieure de la veste.
2. Veste selon la revendication précédente dans laquelle la largeur de la portion centrale (3) est comprise entre 30% et 60% de la largeur d'une partie de buste de la face avant.
  3. Veste selon l'une des revendications précédentes dans laquelle la portion centrale (3) est centrée sur une ligne suivant la hauteur de la veste et la coupant en deux parties égales.
  4. Veste selon l'une des revendications précédentes dans laquelle les portions latérales (4a, 4b ; 5a, 5b) sont formées au moins partiellement sur une partie de buste de la face avant (1), en dehors de la zone occupée par la portion centrale (3).
  5. Veste selon la revendication précédente dans laquelle la partie de buste de la face avant (1) comporte deux portions de bordure (6a, 6b) de part et d'autre de la portion centrale (3) et situées à l'extrémité inférieure de la veste.
  6. Veste selon la revendication précédente dans laquelle chaque portion de bordure (6a, 6b) est espacée de la portion centrale (3) par une portion latérale (4a, 4b).
  7. Veste selon la revendication précédente dans laquelle chaque portion de bordure (6a, 6b) présente un bord supérieur incliné (13) relativement à une ligne suivant la hauteur de la veste.
  8. Veste selon l'une des revendications précédentes dans laquelle les portions latérales (4a, 4b ; 5a, 5b) sont formées au moins partiellement sur la face avant de manches que comporte la veste.
  9. Veste selon l'une des revendications précédentes dans laquelle les portions latérales (4a, 4b ; 5a, 5b) forment chacune un ensemble continu formé pour partie sur une partie de buste de la face avant (1) et pour partie sur la face avant d'une manche.
  10. Veste selon l'une des deux revendications précé-

dentes dans laquelle la zone de la face arrière de manche située en regard de la zone de chaque portion latérale (5a, 5b) formée au moins partiellement sur la face avant de manches est dans le même matériau que ladite zone de chaque portion latérale (5a, 5b). 5

11. Veste selon l'une des trois revendications précédentes dans laquelle chaque manche comporte un poignet (7a, 7b) en un tissu en chaîne et trame à base de coton. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

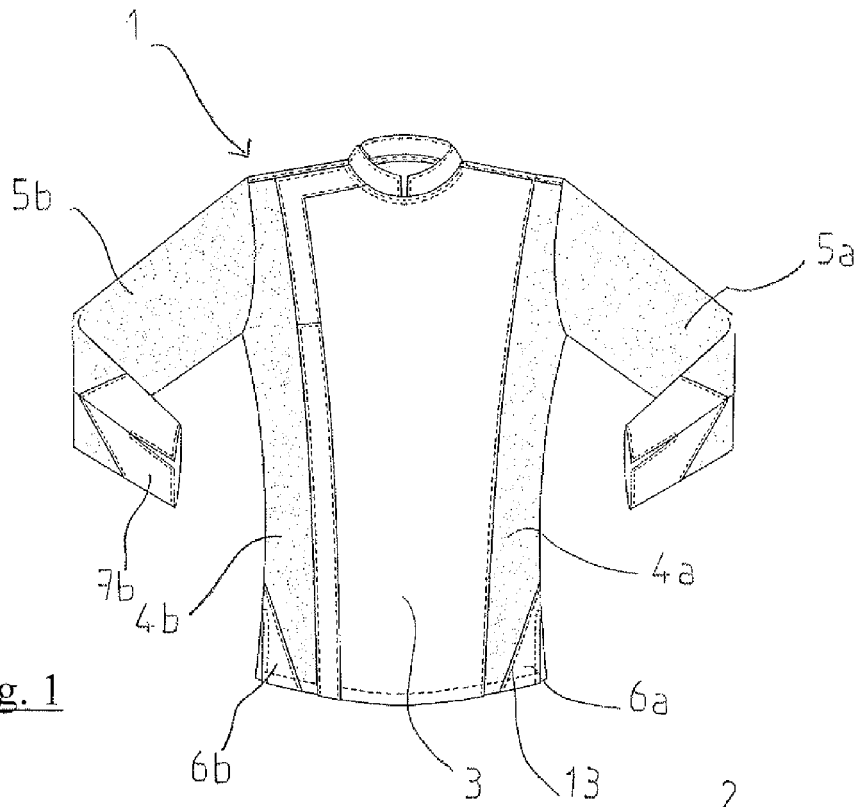


Fig. 1

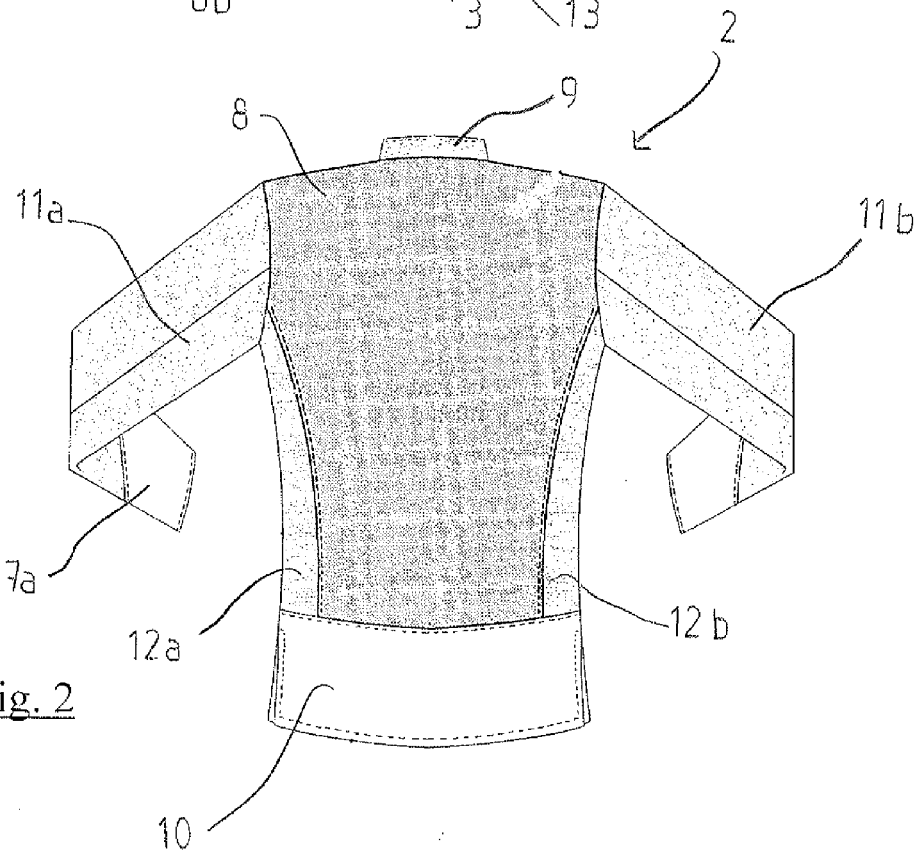


Fig. 2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 12 16 8626

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 855 724 A1 (BOUVILLE THIERRY [FR]) 10 décembre 2004 (2004-12-10) * abrégé; revendication 1; figure 1 * * page 3, ligne 3 - ligne 8 * * page 1, ligne 26 - ligne 31 * * page 4, ligne 4 - ligne 19 * * page 5, ligne 11 - ligne 15 *	1,5-9,11	INV. A41D1/04 A41D29/00 A41D27/28
A	FR 2 449 415 A1 (BUECKING GEORG D GMBH [DE]) 19 septembre 1980 (1980-09-19) * page 2, ligne 2 - ligne 6; figures 1-3 * * page 2, ligne 27 - page 3, ligne 21 * * page 4, ligne 18 - page 5, ligne 34 * * page 7, ligne 17 - ligne 20 *	2-11	
A	WO 2010/110979 A1 (NIKE INTERNATIONAL LTD; MATHER SOPHIE L [US]) 30 septembre 2010 (2010-09-30) * abrégé; figures 1,4c * * alinéas [0001], [0002], [0012], [0015], [0018], [0020], [0022] *	1-4,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	FR 2 890 536 A1 (PROMILES SA [FR] PROMILES [FR]) 16 mars 2007 (2007-03-16) * abrégé; revendications 1,7-9; figures 1,3 *	1-4,8-10	A41D
A	US 3 078 699 A (HUNTLEY BAXTER D) 26 février 1963 (1963-02-26) * colonne 1, ligne 9 - ligne 14; figure 3 * * colonne 1, ligne 44 - ligne 55 * * colonne 3, ligne 6 - ligne 12 *	1,2,11	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>La Haye</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>28 août 2012</b>	Examineur <b>da Silva, José</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

3  
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 16 8626

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-08-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2855724 A1	10-12-2004	EP 1635662 A1 FR 2855724 A1 WO 2004107890 A1	22-03-2006 10-12-2004 16-12-2004
FR 2449415 A1	19-09-1980	BE 881818 A1 DE 7904618 U1 FR 2449415 A1 GB 2043430 A NL 8001003 A SE 8001293 A	16-06-1980 23-05-1979 19-09-1980 08-10-1980 22-08-1980 21-08-1980
WO 2010110979 A1	30-09-2010	CN 102355828 A EP 2410883 A1 US 2010242151 A1 WO 2010110979 A1	15-02-2012 01-02-2012 30-09-2010 30-09-2010
FR 2890536 A1	16-03-2007	AUCUN	
US 3078699 A	26-02-1963	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82